



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**COMMUNE DE LUPPY RECONNUE EN ÉTAT
DE CATASTROPHE NATURELLE**

Metz, le 03/09/2020

Par arrêté interministériel du 27 juillet 2020 paru au *Journal officiel du 03 septembre 2020*, la commune de LUPPY a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue du 26 juin 2020.

Les personnes ayant subi des dommages disposent de 10 jours à compter de la publication au Journal officiel pour déclarer les dégâts liés au sinistre à leur assureur.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser l'information -